



LISSAC sur COUZE

Journal d'information de la mairie

Octobre 2009

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un chantier important va démarrer vers la fin novembre ; il concerne le bâtiment de la mairie.

Ces travaux de restructuration s'avèrent nécessaires pour les raisons suivantes :



- suite à l'augmentation de population de plus d'un tiers entre 1999 et 2008, la charge de travail du secrétariat de mairie est allée en croissant. Un demi-poste de secrétaire a été créé en 2005. L'agrandissement du bureau des secrétaires améliorera leurs conditions de travail.
- création de l'agence postale au sein des bureaux de la mairie en 2006. Le guichet « Poste » sera à côté de celui de la mairie pour un meilleur accueil du public et une efficacité accrue.
- rénovation des WC publics devenus obsolètes et en mauvais état ; les nouveaux seront aux normes handicapées et intégrés au bâtiment.
- la loi prévoit que tous les bâtiments publics doivent être accessibles à tous les handicapés d'ici 2015 ; une rampe d'accès sera créée à l'arrière du bâtiment avec un parking réservé sur une partie de la cour

Le projet élaboré par le cabinet d'architecture Roullin, doit aussi s'intégrer au bourg (zone soumise à l'accord de M. l'Architecte des bâtiments de France). La façade et le toit de l'extension seront en pierres de Gramont et ardoises de la région. Le montant des travaux est de 256.000 € H.T. Les 1^{ères} subventions (Etat et Conseil Général) sont de 62.500 €.

POINT DE COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

A de nombreuses reprises, il a été constaté des dépôts d'ordures ménagères ou autres déchets aux abords des points de collecte du Peuch et du Perrier, ce qui est strictement interdit. Les containers sont destinés à recevoir les déchets recyclables, ils sont vidés en fonction de leur remplissage mais en aucun cas lors de la tournée du mercredi. Laisser des sacs d'ordures ménagères sur ces points de collecte, est source de nuisances (impact visuel, odeurs, sacs déchirés par des animaux ...) Ces actes d'incivisme sont regrettables et nuisent à la propreté de ces lieux, qui est l'affaire de chacun d'entre nous.

Enfin, il est rappelé que les ordures ménagères ne doivent être déposées sur la voie publique que le mercredi matin, jour de collecte.

TRAVAUX SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE AU PAS NOIR

Le Conseil Général de la Corrèze a entrepris la réfection de la RD59 dans le secteur du Pas Noir. Mais suite à un désaccord concernant l'achat d'une bande de terrain d'un propriétaire riverain, les travaux ont été stoppés et une D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) a été lancée. (L'enquête publique a eu lieu en juin dernier). Cette situation nuit gravement à la sécurité des usagers. La plus grande vigilance est requise dans ce secteur routier en attendant la fin de cette procédure. Pour les mêmes raisons, les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat du Coiroux sont en suspens.

ENTRETIEN DES CHEMINS

A l'automne 2008, une première opération de nettoyage de chemins publics a été réalisée. Elle a permis de rouvrir à l'usage du public deux chemins (Artie à Froidefont et La Veyssière à Grandmont) soit une longueur totale d'environ 2,3 km. Ceci a pu être fait grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles ; qu'ils en soient à nouveau remerciés ici. Ces chemins sont en cours de classement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Le circuit d'une longueur de 17,7 km est balisé en bleu ciel et se nomme « Les Coteaux du Lac du Cause » ; le point de départ est le pont du glacis sur le parking du moulin. Cet itinéraire traverse la commune de Lissac par le Puy Géral, le Colombier, Grandmont, La Veyssière, Froidefont, puis passage sur les communes voisines par Peyrefumade, Fournet, Achez et le circum lacustre.

Il reste encore du travail sur d'autres circuits ; un nouvel appel aux bénévoles est lancé. Deux matinées sont programmées à l'automne sur un chemin reliant Puyjoubert à Grandmont-Haut. Il s'agit du samedi 14 novembre et du samedi 21 novembre, de 9h à 13h les deux jours.

Les personnes intéressées (pour l'une des matinées ou les deux) sont priées de se faire connaître à la mairie (05.55.85.33.21) avant le 10/11 pour faciliter l'organisation, en indiquant le matériel qu'elles pourraient apporter et utiliser elles-mêmes. Il est précisé que la mairie décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant bénévole doit être couvert par sa propre assurance en responsabilité civile.

Par avance, le maire et le conseil municipal remercient chaleureusement tous les participants ; un repas amical clôturera les deux jours de travaux.

La rentrée des classes

Pour cette nouvelle année scolaire, la répartition des élèves du regroupement pédagogique intercommunal Saint Cernin / Lissac est la suivante :

Lissac sur Couze		Saint Cernin de Larche	
Mme TERROU	6 en Moyenne section et 15 en Grande section	Mme DELPECH	12 en Petite section et 12 en Moyenne section
M. RUEFLI	19 en CP et 4 en CE1	Mme GUILLON	13 en CE2 et 10 en CM1
Mme TONDINI	13 en CE1 et 10 en CE2	Mme PALATSI	7 en CM1 et 14 en CM2
Total	67 élèves		68 élèves

Depuis la rentrée, un escalier menant de l'école à la cantine a été mis en service de manière à ce que les élèves puissent traverser la route en direction de la cantine pendant l'interruption de circulation assurée par deux personnes. Cela permet de renforcer la sécurité des enfants puisqu'ils ne longeront plus la chaussée de la départementale sous circulation des véhicules.

MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi : 8h/12h - 14h/18h

Mardi : 8h/12h

Mercredi : 8h/12h - 14h/18h

Jeudi : 8h/12h

Vendredi : 8h/12h - 14h/17h

Tél. : 05.55.85.33.21

Fax : 05.55.85.32.79

Site Internet : www.lissacsurcouze.com

Adresse électronique :

lissac.mairie@wanadoo.fr

L'Agence Postale
Communale, dans la mairie, est
ouverte du lundi au vendredi
de 8h à 11h30.



Escalier entre la cour de l'école et la cantine